



LES CHIFFRES DU CIR 2008

Les premiers chiffres complets du Crédit impôt recherche (CIR) 2008 ont été établis compte tenu de l'ensemble des déclarations reçues par le Ministère de l'Enseignement supérieur et de la recherche (MESR) au 15 avril 2010. Le montant du CIR au titre de l'année 2008 est conforme aux prévisions, soit 4,2 milliards d'euros. Un ensemble de données portant sur la première année complète d'application de la réforme décidée fin 2007 et entrée en application à partir de l'année 2008, est à présent disponible.

Les évolutions observées en un an montrent que les grands objectifs de la réforme ont été atteints :

- **Grâce à sa formule simplifiée et renforcée, le CIR a attiré plus d'un tiers de nouvelles entreprises, notamment des PME.** Il est désormais utilisé par la quasi-totalité des entreprises ayant une activité de R&D en France, et pour la première fois, toutes les régions de France comptent des entreprises déclarantes au CIR.
- **Les secteurs industriels bénéficient de près des deux tiers du CIR ; les services bancaires et les assurances en reçoivent 3%.**
- **Le recours croissant au rescrit est un signe supplémentaire de l'attractivité du dispositif, dont la sécurité a augmenté.**
- **Les premiers indicateurs disponibles laissent à penser que l'effort de R&D des entreprises a été stimulé grâce au CIR :**
 - **La part de la R&D privée dans le PIB s'est stabilisée en 2008 (1,32%), dans un environnement économique qui pouvait faire craindre une baisse de ces investissements.**
 - **Les investissements de R&D des entreprises étrangères en France ont progressé, et l'attractivité de la France pour les activités de R&D s'est améliorée.**
- **Les dépenses prises en compte dans l'assiette du CIR relatives à la coopération avec la recherche publique ont augmenté de près de 20% et celles liées à l'embauche de jeunes docteurs ont plus que doublé.**

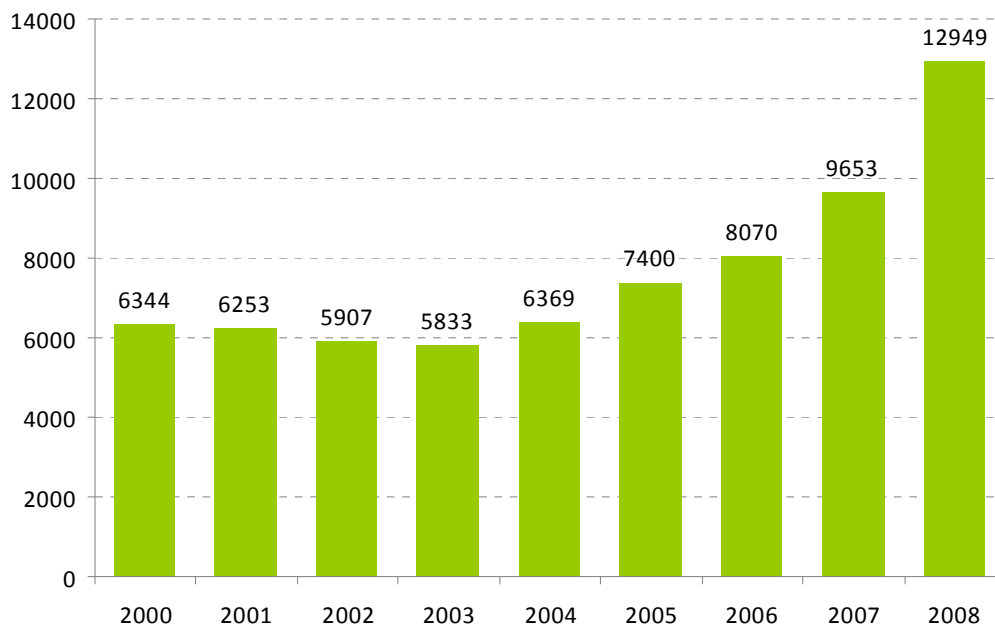
Une évaluation du dispositif est en cours, sur la base de ces chiffres et d'analyses complémentaires. Ses résultats seront disponibles d'ici l'été. Si des abus sont constatés lors de cette évaluation, ils seront corrigés.

Par ailleurs, pour accompagner la réforme et renforcer son impact, le MESR a développé son activité d'information et de conseil aux entreprises pour continuer à sécuriser le dispositif et clarifier ses règles d'utilisation.

1. 34% DE NOUVEAUX DECLARANTS EN PLUS EN UN AN

La réforme de 2008, connue dès fin 2007, a attiré **12 949 déclarants, soit 34% de plus en un an**. Le CIR est désormais utilisé par la quasi-totalité des entreprises ayant une activité de R&D. C'est la concrétisation des résultats de l'enquête qualitative réalisée par le Ministère à l'automne 2008 : 83% des entreprises qui n'utilisaient pas le CIR avaient déclaré que la réforme devrait les inciter à y recourir.

Forte augmentation du nombre de déclarants au CIR



Source : Ministère de l'Enseignement supérieur et de la recherche

La nouvelle formule du CIR, simple et puissante, a bénéficié aux PME qui sont beaucoup plus nombreuses à le demander :

- Les deux tiers des nouveaux déclarants sont des PME indépendantes, qui sont désormais près de 8 000 à bénéficier du CIR.
- Le montant du CIR perçu par les PME indépendantes a été multiplié par 2,1 en un an, passant de 400M€ en 2007 à 843M€ en 2008.
- Avec 20,3% du montant du CIR 2008, les PME indépendantes ont une part supérieure du CIR à leur part dans les dépenses de R&D éligibles au CIR, qui est de 16%. Contrairement à certaines craintes, la réforme 2008 ne s'est donc pas faite au détriment des PME.

C'est une accélération sans précédent de l'utilisation du CIR, dont l'usage s'est encore élargi. C'est un résultat tangible de la simplification du dispositif, annoncé fin 2007.

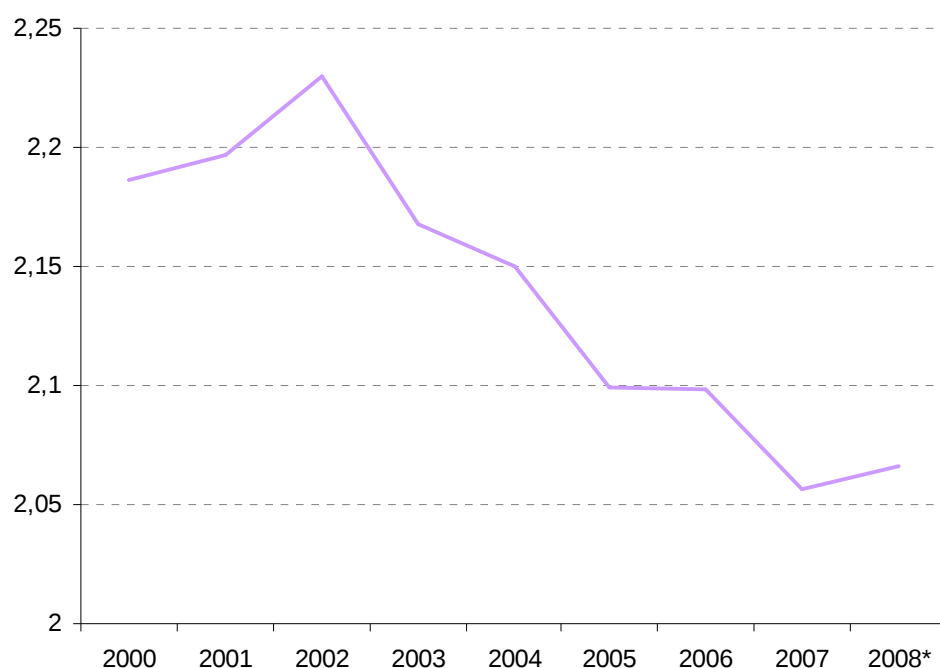
2. LE DOUBLEMENT DU NOMBRE DE RESCRITS

Le rescrit a été rendu plus attractif pour les entreprises : délais de réponse de l'administration raccourcis, procédure élargie à plusieurs intervenants (Ministère de l'Enseignement supérieur et de la recherche, Agence nationale de la recherche, OSEO). Les premiers résultats sont mesurables puisque le nombre de rescrits a été multiplié par 2,4 – de 107 en 2008 à 256 en 2009.

3. LES PREMIERS INDICATEURS DISPONIBLES LAISSENT A PENSER QUE L'EFFORT DE R&D DES ENTREPRISES A ETE STIMULE GRACE AU CIR

L'intensité de la R&D privée s'est stabilisée en 2008, à 1,32% du PIB, portant l'intensité en R&D de la France à 2,08%. Une première analyse indique que cette stabilisation de l'intensité de la R&D de la France, qui intervient dans un environnement économique défavorable, peut être au moins en partie attribuée au renforcement du soutien à la R&D des entreprises¹.

Evolution de l'intensité en R&D de la France (DIRD/PIB), %



Source : Ministère de l'Enseignement supérieur et de la recherche

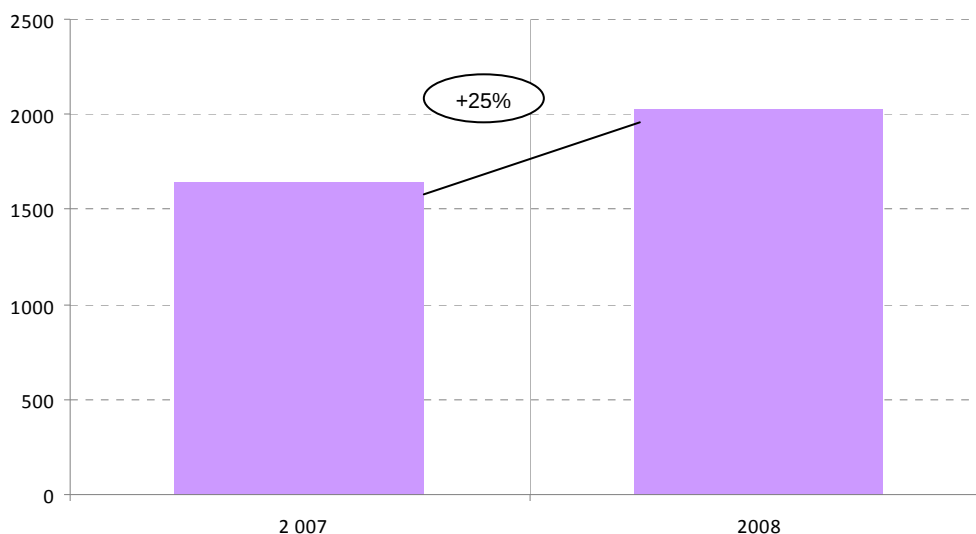
La conjoncture de la fin de l'année 2008 a été marquée par les premiers signes de la crise économique. Or les investissements en R&D sont pro-cycliques et ont tendance à suivre, voire à accentuer les mouvements de la production.

Par ailleurs, la réforme du CIR a aussi soutenu la R&D des entreprises en attirant de nouveaux déclarants d'origine étrangère. **Le nombre d'entreprises appartenant à un groupe étranger déclarantes au CIR a augmenté de près de 25% en 2008.** Cette évolution est un signe, parmi d'autres indicateurs, de l'accroissement de l'attractivité de la France, comme l'augmentation du nombre de projets d'implantations de centres de R&D comptabilisés par l'Agence Française des Investissements Internationaux ou le meilleur classement de la France dans l'enquête 2008 d'IBM sur les investissements étrangers en R&D.

L'impact positif du renforcement du CIR sur les investissements en R&D des entreprises devra être confirmé par l'évaluation que le Ministère de l'Enseignement supérieur et de la recherche va conduire en 2010 en s'appuyant sur les données 2008.

¹ Outre la conjoncture économique, l'érosion structurelle de la part de l'industrie dans l'économie, récemment soulignée par les Etats généraux de l'industrie, constitue une tendance qui pèse sur l'intensité en R&D de la France. Cette baisse de la part dans le PIB de secteurs qui réalisent traditionnellement une part importante de la recherche privée en France a été en partie compensée par un accroissement de leur intensité en R&D, soutenue notamment par le CIR.

Nombre de déclarants appartenant à un groupe étranger*



Ce graphique résulte de l'appariement de la base de données du CIR avec la base de l'enquête annuelle de l'INSEE sur les liaisons financières entre sociétés (Lifi) qui permet d'identifier les groupes de sociétés opérant en France et de déterminer leur contour. Elle permet notamment d'identifier les filiales appartenant à un groupe étranger. Une entreprise est considérée comme appartenant à un groupe si elle est détenue à plus de 50%.

Source : Ministère de l'Enseignement supérieur et de la recherche

4. DAVANTAGE DE DEPENSES DECLAREES AU CIR RELATIVES A LA COOPERATION AVEC LA RECHERCHE PUBLIQUE ET A L'EMBAUCHE DE JEUNES DOCTEURS

Depuis la réforme, les travaux de recherche confiés à un laboratoire public, ainsi que le recrutement de jeunes docteurs bénéficient d'un crédit d'impôt majoré (à un taux de 60% depuis 2008).

La recherche publique a bénéficié de cette disposition : en un an, les travaux de recherche confiés à un laboratoire public ont vu leur part dans l'assiette du CIR passer de 2,3% à 2,7%, correspondant à un accroissement de près de 20%.

La part des dépenses relatives à la rémunération **des jeunes docteurs a pour sa part doublé en un an** dans l'assiette du CIR.

Ces deux évolutions confirment à nouveau l'enquête réalisée à l'automne 2008, qui indiquait que 34% des entreprises considéraient que la réforme du CIR allait stimuler les collaborations public-privé, et 29% qu'elle allait encourager le recrutement de docteurs.

Le CIR est devenu un outil plus efficace de soutien au développement des coopérations entre la recherche publique et la recherche privée.

Distribution des dépenses de l'assiette du CIR par ligne de dépense, en montant et en %

Ligne de dépense de la déclaration CIR	2008		2007	
	K €	%	K €	%
Dépenses de personnel, chercheurs et techniciens	7 059 260	45,8	7 206 123	47,0
<i>dont relatives aux jeunes docteurs²</i>	77 134	0,5	30 567	0,3
Frais de fonctionnement ³	5 214 226	33,8	5 288 056	35,0
Recherche externalisée	1 434 683	9,3	1 146 255	7,5
<i>dont auprès d'entités privées</i>	1 018 161	6,6	794 737	5,2
<i>dont auprès d'institutions publiques⁸</i>	416 521	2,7	351 518	2,3
Amortissements	771 335	5,0	917 004	6,0
Dépenses relatives aux brevets	462 801	3,0	382 085	2,4
Subventions publiques remboursées	92 560	0,6	-	-
Veille technologique	46 280	0,3	30 567	0,2
Normalisation	6 171	0,04	7 642	0,1
Dépenses crédit d'impôt collection	339 387	2,2	305 668	2,0
Total	15 426 704	100	15 283 399	100

Note : Les dépenses éligibles relatives aux jeunes docteurs et aux travaux de recherche externalisés auprès d'institutions publiques sont comptées, dans l'assiette du CIR, au double de leur montant.

Source : GECIR, MESR

² Dépense déclarée pour le double de son montant.

³ Forfaitairement 75% des dépenses de personnel.

5. LES SERVICES DU MESR ONT DEVELOPPE LEURS ACTIVITES D'INFORMATION ET DE CONSEIL AUX ENTREPRISES

Pour répondre au besoin d'informations détaillées sur la façon de déterminer les dépenses de R&D éligibles au CIR, le ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche a enrichi l'édition 2010 de son *Guide du crédit d'impôt recherche* :

http://media.enseignementsup-recherche.gouv.fr/file/Aide_a_la_recherche_-_devpt/95/9/48467_53959.pdf .

Ce guide s'adresse aux entreprises qui utilisent le CIR pour la première fois, mais également à toutes celles qui cherchent des précisions sur les différents types de dépenses éligibles. Il sera actualisé début 2011, après une consultation des principales fédérations professionnelles concernées dans le cadre des travaux engagés à la suite des Etats Généraux de l'Industrie.

Par ailleurs, les services du ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, qui interviennent au titre de leur expertise scientifique en appui des contrôles fiscaux, ont développé leurs activités d'information et de conseil aux entreprises sur l'éligibilité au CIR de leurs dépenses de R&D : que ce soit à travers des présentations publiques, l'assistance téléphonique ou le site internet. Les pages CIR du site du ministère (<http://www.enseignementsup-recherche.gouv.fr/pid23676/le-credit-impot-recherche.html>) ont été récemment réorganisées pour une présentation plus claire. Une FAQ a été mise en ligne et est progressivement enrichie.

ANNEXES

TABEAU 1. DISTRIBUTION DES BENEFICIAIRES, DES DEPENSES DECLAREES ET DU CIR PAR ACTIVITE, EN %

	2008			2007		
	CIR	Dépenses déclarées	Nombre de bénéficiaires	CIR	Dépenses déclarées	Nombre de bénéficiaires
Industries manufacturières et holdings	65,2	62,4	47,3	68,8	71,0	53,4
Industrie électrique et électronique	8,3	15,7	6,7	10,3	19,5	7,4
Industrie automobile	5,3	10,9	1,4	5,7	13,5	1,5
Construction navale, aéro. et ferroviaire	3,1	7,5	0,5	3,1	9,4	0,6
Pharmacie, parfumerie produits entretien	3,8	7,4	2,0	2,4	7,3	2,2
Chimie, caoutchouc, plastiques	2,9	5,2	3,9	4,0	5,2	4,3
Textile, habillement, cuir	1,7	2,6	6,5	1,4	2,1	5,8
Autres industries manufacturières	7,0	10,7	13,8	7,9	10,7	14,3
Activités des sociétés de holdings *	33,0	2,4	12,5	34,0	3,3	17,3
Services hors holdings	34,1	36,5	51,4	30,3	28,0	44,8
Recherche et développement	5,4	13,3	4,7	6,3	11,7	5,4
Conseil et assistance en informatique	8,5	8,2	18,5	9,6	6,3	18,5
Services de télécommunication	1,4	1,6	0,7	1,4	1,3	0,7
Services bancaires et assurances	3,0	1,5	3,0	2,3	0,6	2,8
Autres services	15,8	11,9	24,5	10,7	8,1	17,4
Autres secteurs	0,7	1,0	1,3	0,6	0,7	1,2
Bâtiment et travaux publics	0,3	0,6	0,8	0,2	0,3	0,7
Agriculture, sylviculture, pêche	0,4	0,4	0,5	0,4	0,4	0,5
Total	100	100	100	100	100	100

* Pour les groupes fiscalement intégrés, la holding reçoit la totalité du CIR des filiales qui effectuent la R&D et remplissent une déclaration (encadré 2). Les groupes concernés et qui sont comptabilisés sur cette ligne appartiennent essentiellement à des secteurs manufacturiers (automobile, pharmacie...).

Source : GECIR, MESR-DGRI-C1

TABEAU 2. REPARTITION REGIONALE DES ENTREPRISES DECLARANTES ET DU CIR, 2008

Régions ayant déposé au moins une déclaration CIR	Nombre de déclarants	Nombre de bénéficiaires	Part du nombre de bénéficiaires, %	Part dans les dépenses déclarées au CIR, %	Part dans le total du CIR, %
Ile-de France	4351	3266	34,8	61,1	67,4
Rhône-Alpes	1830	1297	13,8	9,6	6,9
Midi-Pyrénées	554	404	4,3	5,2	3,6
Provence-Alpes-Côte d'Azur	695	562	6,0	4,9	5,0
Lorraine	291	209	2,2	2,1	0,9
Pays de la Loire	771	506	5,4	1,9	2,2
Centre	325	226	2,4	1,8	1,2
Bretagne	584	402	4,3	1,8	1,7
Nord-Pas-de-Calais	523	343	3,7	1,5	1,6
Alsace	418	301	3,2	1,4	1,5
Aquitaine	446	340	3,6	1,4	1,1
Auvergne	220	158	1,7	1,3	1,4
Haute-Normandie	175	109	1,1	1,2	0,4
Picardie	239	155	1,6	1,1	1,1
Languedoc-Roussillon	326	284	3,0	0,8	0,9
Bourgogne	253	178	1,9	0,7	0,5
Franche-Comté	229	159	1,7	0,5	0,6
Champagne-Ardenne	173	109	1,2	0,5	0,5
Basse-Normandie	187	132	1,4	0,5	0,4
Limousin	120	86	0,9	0,5	0,5
Poitou-Charentes	203	132	1,4	0,3	0,5
La Réunion	19	13	0,1	0,02	0,02
Corse	7	7	0,1	0,01	0,01
Guadeloupe	2	2	0,02	0,005	0,01
Guyane	3	3	0,03	0,004	0,01
Martinique	5	2	0,02	0,002	0,004
TOTAL	12949	9385	100,00	100	100

Source : MESR – DGRI-C1

TABLEAU 3. DISTRIBUTION DU CIR PAR TAILLE D'ENTREPRISE EN 2007 ET 2008

2008							2007					
Bénéficiaires							Bénéficiaires			Montant du CIR		
	Nombre	Part %	Part indépendantes, %	CIR, K€	Part %	Part indépendantes, %	Nombre	Part %	Part indépendantes, %	CIR, K€	Part %	Part indépendantes, %
Moins de 250	7 756	82,7	65,7	1 824 058	43,9	20,3	5 052	74,2	67,2	591 153	35,2	23,8
De 251 à 500	275	2,9	2,0	424 023	10,2	3,6	201	3,0	2,1	204 450	12,2	4,0
De 501 à 5000	277	3,0	1,5	986 232	23,7	5,8	212	3,1	1,8	318 728	18,9	5,4
Supérieur à 5 000	32	0,3	0,1	348 970	8,4	0,5	23	0,3	0,1	105 524	6,3	0,4
Effectif non renseigné	1 045	11,1	3,7	571 278	13,7	1,5	1 322	19,4	6,9	462 133	27,5	2,2
TOTAL	9 385	100	72,9	4 154 560	100	31,7	6 810	100	78,1	1 681 988	100	35,8